

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze le premier Février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, PANISSET Geneviève, BOISSINOT Muriel, DUMAS Isabelle, DESPRES Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, GHIGLIONE Patricia et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, BERGERON Pierre, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, DEVILLE François, PAILLET Hervé, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques, et Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger.

Etaient absents excusés : Madame Catherine EPRON, Messieurs BONDURAND Jean-Claude et PERROUD Frédéric.

Monsieur BERGERON Pierre a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, l'assemblée municipale :

- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 Janvier 2011.
- SOUHAITE un bon rétablissement à Mme EPRON et M. BONDURAND conseillers municipaux.
- FELICITE M. GASPARINI Gil-Laurent, Correspondant Défense de la commune, promu au grade de Lieutenant Colonel de Réserve.
- REÇOIT différents courriers de remerciements de bénéficiaires de subventions communales. Allinges Autrefois, Bibliothèque Sonore et Manifeste pour la vie.
- REMERCIE M. MASSET Jean-Yves pour ses bons vœux chaleureux.
- ACCEPTE de recevoir un jeune homme en Travail d'Intérêt Général (TIG). Il sera affecté au service Voirie afin de réaliser 90 h de travail selon des horaires à définir.
- ACCUSE RECEPTION de diverses subventions du Conseil Général selon un montant de 169 700 € ainsi qu'un versement par la Société des Eaux d'Evian (SAEME) de 17 900 €.
- ENTEND M. Le Maire expliquer que le SIAC a adopté une motion en conseil syndical pour soutenir les Hôpitaux du Léman sur proposition de Monsieur Jean Denais, Président du Conseil de Surveillance. Le Maire propose au Conseil de valider cette démarche et la réaffirmer pour protester contre les suppressions de postes aux Hôpitaux du Léman et soutenir l'action des personnels et des usagers de ces établissements. **Une manifestation est prévue à 11 heures le Samedi 12 Février 2011 à laquelle chacun est invité à participer.** Mme FAVRE-VICTOIRE Christiane indique que cette situation se reproduit à la Poste, évoquant par ces exemples la menace qui pèse sur les services publics.
- PREND CONNAISSANCE avec satisfaction du résultat de la présentation du dossier de classement des Châteaux au Patrimoine National par le Ministère de la Culture. Le Maire rappelle que la commission nationale s'est réunie le 17 Janvier et qu'elle a validé à l'unanimité moins une abstention la proposition de classement des Châteaux

aux Monuments Historiques Nationaux. Le Maire précise que c'est l'aboutissement d'un travail partagé (Mairie, Collines du Léman, Conseil Général, DRAC) et insiste sur le fait que cela va assurer une protection juridique plus forte du site des Châteaux et générera une aide financière plus adaptée à chaque projet concernant ce site, soit environ 40 % de l'Etat et 15 % de la Région. Il rappelle qu'un site d'intérêt majeur justifie de prendre toute mesure nécessaire à une protection pérenne sur et autour de celui-ci.

- DECIDE, après discussion et à l'unanimité, d'opter pour un recouvrement de la participation communale au SIDISST par le biais du budget communal. Le montant correspondant à la contribution secours incendie est recouvert par le budget principal et évite d'ajouter une ligne supplémentaire à la fiscalité des ménages prélevée par la feuille d'impôts.
- ETUDIE la présentation faite par le Maire sur l'analyse des offres reçues pour le projet de construction de logements sociaux. Il commente les propositions des trois bailleurs : Léman Habitat, Halpades et Haute-Savoie Habitat. L'assemblée municipale décide de réfléchir à ces trois dossiers et inscrit la délibération au prochain conseil municipal afin d'analyser tous les critères techniques, financiers, juridiques et architecturaux (typologie des appartements – PLAI, PLUS et PLS). M. DUPUIS rappelle que l'application d'un surcos (0,30) permet la construction d'une dizaine de logements. M. DEVILLE insiste sur la qualité des logements et la perception de la Taxe Locale d'Equipement. Le Maire répond qu'ils seront classés Bâtiments Basse Consommation et que la T.L.E. sera perçue par la commune. M. PAILLET répond à l'offre de Haute Savoie Habitat en sensibilisant le conseil que, malgré l'intérêt de sa proposition, la commune devra entretenir l'espace vert disponible rétrocédé par ce bailleur au terme de la construction. Mme BOISSINOT demande des précisions sur le montant de l'achat des terrains reversé à la collectivité. M. PHILIPPE évoque l'intérêt de disposer d'un maximum de parking notamment en sous terrain. En réponse à la question de Mme BILLAULT, le Maire répond que la commune, généralement, garantit les emprunts, ce qui lui donne des droits sur l'attribution de logements locatifs. En réponse à la question de M. JORDAN sur le montant relatif à la cession du terrain, le Maire répond qu'il convient d'analyser tous les paramètres de celui-ci notamment prendre en compte cet achat s'il est accompagné ou pas d'un bail emphytéotique. M. GASPARINI dit que l'offre de parking souterrain est un réel effort du constructeur qui doit peser dans la décision du Conseil. Le Maire conclut en réaffirmant les obligations de la Commune selon le Code de l'Urbanisme et les recommandations du PLH communautaire.
- ENTEND le compte rendu du Conseil Syndical Intercommunal des Eaux des Moises (SIEM) présenté par Mme SPECIA. Elle précise que le tarif du m³ d'eau pour 2011 est de 1,29 € et passera à 1,37 € en 2012. justifiant ces hausses tarifaires par la poursuite des investissements sur les réseaux, le projet de construction d'une unité de traitement et la réhabilitation du siège du SIEM.
- ENTEND les informations relatives à l'intercommunalité et notamment la tenue d'une rencontre conjointe des bureaux des Communautés De Communes des Collines du Léman, du Bas Chablais et Fessy, Lully, Brenthonne. Le Maire rappelle qu'il est important que le Chablais soit représenté au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, instance de proposition pour élaborer la future carte intercommunale (Communauté d'agglomération). Il précise que tous les maires concernés étaient présents à cette rencontre qui traduit la volonté d'agir ensemble. Les Communautés de Communes ont réaffirmé leur souhait de ne pas éclater les intercommunalités existantes. Le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil

Communautaire des Collines du Léman a déjà acté ce pacte. Les éléments pris en compte sont les notions de bassin de vie, d'unité urbaine et du périmètre de SCOT. Cette réunion marque, pour M. Le Maire, un temps fort pour l'avenir de notre Territoire. Il rappelle la procédure : le Préfet propose un schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), qui après d'éventuels amendements par les élus sera arrêté le 31 Décembre 2011

- EXAMINE le projet de convention proposé par Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage, et le Département relatif à la suppression des passages à niveau PN 67 et PN 68 classés préoccupants sur le territoire de la Commune d'Allinges. Les travaux pris en charge conjointement par RFF et le Conseil Général de la Haute-Savoie nécessitent des études préalables, confiées à la Société d'Equipement de la Haute-Savoie (SEDHS) en charge également des acquisitions du foncier nécessaire et de la construction des ouvrages. La Commune est sollicitée pour participer à hauteur de 10% du montant des études estimées à 660 000 € H.T. Cette proposition associe aussi la commune d'Allinges en tant que partenaire direct dans ce projet. De ce fait, Le Maire présente la Convention de Financement d'avant-projet qui permet de lier RFF, le Conseil Général et la Commune. Celle-ci prévoit le plan de financement suivant :
 - Commune d'Allinges : 66 000€ HT (10%)
 - Département : 264 000€ HT (40%)
 - RFF : 330 000€ HT (50%)

Le Maire indique que cette participation sera compensée par une aide du Conseil Général prélevée sur la compensation des Fonds Genevois. Le Maire prend en compte les observations de Mme BILLAULT sur l'inscription d'intérêts moratoires en cas de dépassement des délais de paiement et de dépassement de coûts. Il dit que ce sont des dispositions générales que l'on retrouve dans la plupart des dossiers.

- EXAMINE le contrat annuel de maintenance pour l'entretien du Tennis couvert et adopte le principe de faire vérifier les installations par la Société Couverture constructeur de cette structure afin de bénéficier de la garantie si un désordre sérieux se manifestait. Une demande d'information sera adressée à ladite société pour connaître les coûts des pièces détachées éventuellement remplacées. Le conseil charge M. BOURQUI du suivi de ce dossier.
- DELIBERE sur l'organisation du temps partiel pour les agents communaux. L'assemblée municipale charge le Maire de gérer les demandes d'autorisation de travail à temps partiel, au cas par cas et en fonction des nécessités du service public et décide que le temps partiel s'appliquera dans le service administratif et technique. Le temps partiel peut être organisé de manière hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Les quotités de temps partiel sur autorisation seront accordées pour 50, 60, 70, 80, 90 %.
- EMET un avis favorable à la poursuite de l'exploitation d'un site de transport, stockage et de tri des déchets en vue de leur valorisation sur la commune de Perrignier à la demande de la SARL DURR Recyclage.
- RETIRE à l'unanimité la délibération du 02 Novembre 2010 relative aux primes de fin d'année jugée non conforme par le contrôle de légalité.
- EST INFORMEE par M. PHILIPPE de la traditionnelle remise des récompenses aux jeunes sportifs qui aura lieu le Vendredi 25 février 2011.
- ENTEND Madame BILLAULT présenter le nouveau site interne du SIAC (www.siac-chablais.fr). Elle commente les différentes rubriques et précise les points essentiels (SCOT, Politiques Régionales et Européennes, Projet Géoparc Désenclavement du Chablais, Contrat de Bassin des Dranses, rôle de la Société Civile du Chablais).
- PREND CONNAISSANCE du lancement par le SYMASOL de la consultation concernant la construction d'un sentier pédagogique sur le marais de la Bossenot dans

le cadre de NATURA 2000 afin de valoriser le patrimoine lié à l'eau (montant du projet 35.000 €)

- EST INFORMEE que le SYMAGEV organisera l'accueil des missions grand passage de l'été 2011 sur la commune de Perrignier.
- EXAMINE les propositions du SIBAT concernant les prises en charge des équipements liés aux nouveaux arrêts de bus sur la commune. Le Maire charge M. CART et la commission des travaux de la mise en application de ces aménagements dans les meilleurs délais.
- EST INFORMEE de la rencontre à la C.C.C.L. autour des acteurs du Tourisme et de Loisirs afin d'engager une réelle politique touristique sur notre territoire.
- ENTEND Mme DUMAS exposer les principes de la manifestation artistique attendue le 26 Mars prochain avec la présence et le retour du chœur de Crimée. Elle lance un appel pour l'hébergement chez l'habitant.
- ENTEND la demande de M. PAILLET concernant les dysfonctionnements de l'outil informatique à l'école. Mme CHABOUD répond que plusieurs interventions ont permis d'améliorer le fonctionnement du réseau mais demeurent de nombreuses anomalies. M. le Maire propose de faire un courrier de mise en demeure au prestataire.
- ENTEND la demande de M. PILLOT relative à la mise en service du Relais Grange de téléphonie Mobile. M. CART répond que des accords devraient être finalisés entre Orange et RTE (propriétaire du pylône devant supporter l'installation) pour autoriser cette installation prochainement.
- EST INFORMEE des démarches en cours au niveau de l'inspection de l'Education nationale qui devraient aboutir au principe d'une direction unique dès la prochaine rentrée pour l'école élémentaire et maternelle.
- ACCEPTE de remplacer la poubelle installée sur le distributeur à billets jugée trop petite, idem devant l'entrée de l'école.
- REPOND à la question de M. JORDAN qui souhaite un affichage notifiant le caractère « Aire de covoiturage » du nouveau parking de Noyer, compte tenu de la perception par la Commune des Fonds Frontaliers. Le Maire répond qu'il avait cité cette réalisation en assemblée de l'ARC (Assemblée Régionale de Coopération) et a rappelé aux élus de ce Syndicat mixte en charge des questions transfrontalières les efforts consentis par la Commune d'Allinges pour apporter un meilleur service aux usagers frontaliers, demande saluée par l'auditionné.
- REPOND à M. BERGERON que sa question relative à l'usage du parking public rue du Cercle Bétemps (face boucherie) sera traitée après examen de la situation parcellaire de celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt trois heures cinq minutes. Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.